

GOVERNEMENT GÉNÉRAL  
AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
CONGO BELGE

N° 576 /A.E.-Dev.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19

1 ANNEXE

OBJET :

Application ordonnance n°

24/A.E. du 25/1/1946.-

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en  
annexe la circulaire n° 2 relative aux décisions  
de la Commission des Devises.-

Le Chef du Service des  
Affaires Économiques,  
G. LEFEBVRE

*G. Lefebvre*

Monsieur le Chef du Service

des Affaires Économiques, Délégué  
du Gouverneur Général pour le Contrôle  
des Devises

à USUBURA.-

Liéopoldville, le 28 février 1946.-

Ruhengeri



5847